

Réseau
des Tables Régionales



de Groupes de Femmes
du Québec

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE SUR
LES IMPACTS DES COUPURES À CONDITION FÉMININE CANADA ET SUR LES
MODIFICATIONS AU MANDAT ET CONDITIONS DU PROGRAMME DE PROMOTION
DE LA FEMME

Le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec est un regroupement féministe de défense des droits qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. Son rôle en est un de liaison et de concertation entre les tables de chaque région du Québec. Le Réseau des tables représente auprès des instances nationales les réalités régionales et porte des positions politiques. Il compte 432 groupes membres et 241 membres individuelles.

Les membres du Réseau des Tables sont mobilisés sur **le maintien et le développement des structures de l'état québécois qui soutiennent la condition féminine telles le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme**. De plus, nous exigeons la mise en place d'une politique globale et d'un plan d'action en matière de condition féminine de même que les sommes d'argent nécessaires à leur mise en œuvre. Il faut noter que depuis 2003, ces structures ont été questionnées fortement par le gouvernement québécois et que nous avons multiplié les interventions afin d'obtenir cette politique et ce plan d'action qui tardent toujours à venir.

Le Réseau des Tables est très préoccupé de **la place des femmes dans les lieux de pouvoir** et milite pour l'établissement d'un mode de scrutin proportionnel accompagné de mesures spécifiques favorisant l'élection de candidates à l'Assemblée nationale. Nous souhaiterions qu'une telle réforme ait également lieu au plan fédéral. Il est important de noter ici que la représentation politique des femmes à l'Assemblée nationale du Québec est à 31,2%, celle de la Chambre des communes à 20,8% et dans le monde municipal au Québec de 12% de mairesses et de 25% de conseillères : une sous-représentation inacceptable. La représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales de développement socio-économique ainsi que la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes dans ce développement demeure aussi une préoccupation constante pour le Réseau des tables. Ces instances régionales de développement, les Conférences régionales des élues, comptent une représentation féminine d'environ 20% et les initiatives et projets structurants qu'elles mettent de l'avant tiennent rarement compte de l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Le Réseau des tables veut également s'assurer du respect de l'utilisation des objectifs ministériels et stratégies d'action en **santé et bien-être des femmes**, et de leur implantation en région par le biais de plans d'action régionaux et locaux en matière de santé des femmes. Les récents bouleversements structureaux du réseau de la santé au Québec et les crises qui le secouent régulièrement préoccupent grandement le Réseau des Tables. Ils ont entraîné un déficit démocratique fort important pour les citoyennes et les citoyens qui n'ont plus de place pour exprimer leur point de vue en ce qui a trait aux programmes et services dispensés. Aussi, nous

croions que de meilleurs programmes et services passent par l'adaptation de ces services et programmes à la réalité et aux besoins des femmes, ce qui est loin d'être acquis.

Dans ce contexte, le programme de Promotion de la femme a toujours été une importante source de financement pour les Tables régionales afin qu'elles puissent jouer leur rôle de défense des droits des femmes. Et les récents changements aux critères d'admission et aux conditions de financement du programme nous semblent tout à fait incompatibles avec la défense des droits des femmes.

En effet, sont maintenant exclues de ce financement les activités nationales visant à revendiquer des droits et à influencer les gouvernements fédéral, provinciaux et les administrations municipales. La mission même des tables régionales et du Réseau des Tables est la défense des droits fondamentaux des femmes et le travail de revendication et d'influence constitue le cœur de nos interventions. Si ces critères et conditions de financement entrent en vigueur, elles atteindront toutes les Tables régionales et réduiront de 25 à 50% leur financement. Une situation inacceptable et intolérable que nous dénonçons vigoureusement.

De telles mesures risquent de saper l'engagement du Canada envers l'égalité des femmes et mener à une érosion des droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés. Ces mesures risquent de mener à une augmentation des inégalités vécues par les femmes. Il faut que s'arrête cette tendance à minimiser la nécessité de lutter contre la discrimination à l'égard des femmes, à considérer que la discrimination systémique envers les femmes est chose du passé et que ce qui reste à faire c'est « d'aider celles qui sont plus faibles et moins bien armées pour faire face à leurs difficultés ». Les discriminations envers les femmes perdurent et il est du devoir de l'État canadien de faire tout en son pouvoir pour faire cesser cette discrimination et respecter les engagements pris par la Canada en signant la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Notre organisme souhaite être entendu par le Comité permanent de la condition féminine pour faire part des impacts qu'aura l'affaiblissement des institutions et des organisations de la société civile en matière de condition féminine.

Saint-Jérôme, le 29 novembre 2006